Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902498-20260323-2026015-DE

COMMUNE DE SAINT-GOAZEC
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à quatorze heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur RIOU Brendan, Maire

Date de convocation : 17 mars 2026 Date d'affichage : 17 mars 2026
Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15 Quorum atteint
Etaient présents : RIOU Brendan, Maire – PICHERIT Loïc – THOMAS Anne-Laure – BRONNEC Jean-Vincent – MALTRET Aurélie – TOUBOULIC Brigitte – LE VEN Moira – GRANNEC Catherine – GUIRIEC Erwan – QUELEN Jean-René – COÏC Iwan – BOUCHER Lucia – LEGRIS Jean-Pierre – PLUSQUELLEC Dominique
Procuration de GUILLOU Stéphane à RIOU Brendan
Secrétaire de séance : BOUCHER Lucia

Délibération votée à l'unanimité

Délibération N°2026-015

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS DU SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE

Vu la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 25 (agents de remplacement)

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires et agents territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel pour un surcroît temporaire de travail ou une mission particulière ;

Sur le rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur Le Maire pour la durée de son mandat, à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du Centre de Gestion du Finistère dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, ou pour surcroît temporaire de travail, ou pour une mission particulière. Il est autorisé à signer les conventions avec le Centre de Gestion du Finistère ;
- De prévoir à cette fin les crédits nécessaires au budget

Pour copie conforme
Le Maire, Brendan RIOU

